



Mairie de Sadroc

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Présents : S.BRUXELLES – E.VIGNAL – J.LABROUSSE – C.PEJOINE – S.MOUNIER – S.CRAMIER – A.DA COSTA – F.ETCHART – D.FOUCAUD – A.MARCOU – V.MOUNIER – G.RISACHER – E.ROUQUIER G.VERLHAC.

Absent : S.VIDALIE

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal, lecture et approbation des délibérations précédentes.

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Suite au conseil municipal du 27 mai dernier, M. le Maire et les adjoints se sont réunis le samedi 30 mai afin d'évoquer les différents services municipaux.

M. le Maire et les adjoints ont réuni le personnel communal le mardi 2 juin : présentation des adjoints, modalités d'organisation et de fonctionnement, actions à mener pour l'amélioration des conditions de travail, plan de formation des personnels et responsabilités diverses.

La commission bulletin s'est réunie le mercredi 03 juin pour finaliser la rédaction et l'édition du bulletin municipal de Juin distribué un peu plus tard cette année en raison du confinement.

M. Le Maire, Jacques Labrousse, Serge Mounier, Serge Vidalie ont vu les cantonniers le mercredi 10 juin afin de faire un état des lieux des infrastructures et du matériel avec pour objectif d'améliorer les conditions de travail des cantonniers et de faire un inventaire complet des outils de travail.

M. le Maire présente les débats du dernier Conseil Communautaire de l'Agglo et du Conseil des Maires de l'Agglo du lundi 8 juin avec notamment à l'ordre du jour les orientations budgétaires de l'Agglo de Brive.

M. Le Maire présente le Conseil communautaire du lundi 15 juin : Vote du compte administratif et du budget principal 2020.

ACTIVITES DIVERSES

- Travaux communaux et achats divers : diagnostic électrique de la salle des fêtes, de l'école, de la cantine, du stade et des sanitaires et travaux électriques en découlant pour un montant de 3 197,16 €.

- Les travaux de fauchage et d'éparage sur la commune sont terminés.

- Suite à constat, l'entretien du parking des camping-cars et du talus route de l'étang est engagé. Il sera remis au propre cette année avant d'envisager des travaux plus conséquents l'année prochaine notamment au niveau du talus.

- Suite à l'ouverture d'un poste d'enseignant sur le RPI et la commune, plusieurs achats ont été réalisés : équipements scolaires : tables, chaises et ordinateur pour l'enseignante.

- Achat de matériel pour la commune : une bétonnière, une sono pour remplacer le matériel défectueux, et un congélateur pour la cantine.

- Un devis est en cours de réalisation pour la réparation de l'alarme de la Mairie.

- Une déclaration de sinistre est également réalisée auprès de l'assureur de la commune afin de faire réparer un bris de vitre dans la cour de l'école.
- Une deuxième déclaration de sinistre est en cours de réalisation suite à une infiltration d'eau dans l'ancien bureau du Maire côté école. Des devis pour travaux sont en cours de réalisation.
- Tirage au sort de 2 personnes de la liste électorale pour être jurés d'assises : Mme Josette FLORY épouse SUTTER et M. Thomas DEHAINE.
- Un bilan de toutes les assurances de la commune pour le personnel communal et les bâtiments communaux a été réalisé, le contrat communal est renouvelé avec Groupama jusqu'en 2022, révisable chaque année.
- La réouverture de l'école à caractère obligatoire a été réalisée le lundi 22 juin dans le cadre du protocole sanitaire établi entre l'école et la municipalité. L'accueil à la garderie reste réduit à 16 enfants pour le respect des consignes sanitaires de distanciation sociale et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
- Un état des lieux des bâtiments communaux est planifié par la Commission bâtiment qui se réunira le Dimanche 05 Juillet à partir de 9h, RDV sur la place de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a délibéré favorablement et à l'unanimité sur les décisions suivantes :

- Suite à la validation par la Commission Appel d'offres, les travaux de voirie 2020 sont confiés à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 47 887,25 € HT.
- Renouvellement du contrat du photocopieur de la Mairie pour un montant trimestriel de 479 € HT. Le contrat comprend la maintenance du photocopieur et des cartouches. Les photocopies seront facturées en plus.
- Modification de l'entrée du bureau du Directeur de l'école dans l'ancien bureau du Maire. Travaux réalisés par l'entreprise SARL Atelier des CHARMILLES – SADROC pour un montant de 2 289 € HT.
- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), proposition de 4 personnes non élues à la CCAS : Anne-Marie Fourche, Jacky Antignac, Anne-Marie Verlhac, Laurence Charluteau. Les principales missions de la CCAS étaient jusque là : le repas des anciens, la banque alimentaire, le transport des personnes âgées, la préparation des colis de Noël.
- Proposition de personnes non élues à la commission des impôts. Titulaires non élus : Chauzu Jean-Marc, Cailleton Patrick, Boch Mary-Christine, Antignac Jacques, Garde Gilbert, Bardon Jean-Pierre. Suppléants non élus : Valade Alain, Farges Laurent, Chauffour Bernadette, Longy Xavier, Perrier Dominique, Valadas Eric.
- Suite à diagnostic sur l'éclairage public, 27 luminaires et 4 armoires électriques du bourg et des lotissements les Vergnes et Faure vont être rénovés pour un montant de 18 561,98 €
- Versement de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS pour 212 € et ORANGE pour un montant de 1 312,64 €.
- Achat de mobilier scolaire pour l'ouverture de la nouvelle classe pour un montant de 2221,73€ TTC.
- Achat d'un défibrillateur pour le foyer, rendu obligatoire dans les ERP pouvant accueillir plus de 200 personnes, pour un montant de 1 416,66 € HT auprès de la société SECURAMA – 21850 St APPOLINAIRE. Une subvention de 500 € sera apportée par Groupama. Une inauguration sera réalisée au mois de septembre en présence du représentant de Groupama sur le territoire de la commune et des présidents d'associations.
- Une décision modificative est prise sur le BP 2020 afin de pouvoir payer les travaux réalisés à l'église.
- L'ouverture de la pêche à l'étang des Faures a eu lieu le Samedi 20 Juin. Un calendrier des permanences est établi par le conseil municipal. Il est rappelé que les cartes de pêche doivent être obligatoirement achetées à l'épicerie ou à

la mairie avant de se rendre à l'étang. Un garde pêche officiel accompagnera les vérifications et le bon comportement des pêcheurs.

- Répartition des secteurs de distribution entre les conseillers pour la distribution du bulletin municipal qui sera effectuée dans la semaine à venir.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre en Mairie avec le Sénateur Claude Nougéin, le samedi 20 juin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 10 Juillet à 20h30.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est levée à minuit.